

CADEAU À PAYER, VENTE FORCÉE !



SITUATION



Aujourd'hui, au courrier, vous avez reçu un colis contenant un superbe bouquin. Vous vous dites qu'il doit s'agir d'une erreur car vous n'avez jamais commandé ce livre ! Et pourtant, la facture est bien établie à votre nom...

RISQUE

C'est une technique de vente forcée : le vendeur essaie de vous vendre un livre que vous n'avez pas commandé. Parfois même, c'est le premier numéro d'une collection par abonnement.



CONSEIL

Même si le montant de la facture n'est pas élevé, ne payez pas ! Pas besoin non plus de renvoyer l'article à son expéditeur, même s'il l'exige ou vous menace de poursuites en cas de non-paiement... Personne ne peut vous condamner à payer un objet ou un service que vous n'avez jamais commandé. Si le livre vous plaît, rangez-le tout simplement dans votre bibliothèque !



TOMBÉ DANS LE PIÈGE ?

Prévenez l'Inspection économique :
pointdecontact.belgique.be

